



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 28 mars 2022

Délibération n° 2022-038

**PROJET EDUCAP CITY : CONVENTION D'ORGANISATION AVEC L'ASSOCIATION DROP DE
BETON ET L'ASSOCIATION CAP SAAA - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Patricia NEDEL à Bastien RIVIERES, Jean-Charles ASTIER à Anne-Eugénie GASPARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR, Fatou THIAM à Alain ANZIANI, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE, Mauricette BOISSEAU, Serge BELLERON, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ghislaine BOUVIER

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que l'association CAP Sport Art Aventure Amitié (CAP SAAA) est une association Loi 1901, créée en 1995, reconnue d'intérêt général et dont l'objet est de lutter contre toutes formes de discrimination et de promouvoir le vivre-ensemble en paix.

Afin de répondre à ses objectifs, CAP SAAA agit concrètement à travers deux grands volets d'actions :

- Un volet sportif spécifiquement dédié aux personnes handicapées : CAP SAAA est l'un des plus importants clubs sportifs dédiés au handicap sur la région Ile-de-France. L'association réunit une centaine d'athlètes qui ont un handicap physique ou mental afin de leur proposer des activités sportives adaptées, du loisir au plus haut niveau. CAP SAAA s'inscrit également dans une démarche d'intégration inversée en ouvrant la pratique de ces disciplines aux personnes sans handicap ;
- Un volet social destiné à tous les publics (scolaires, étudiants, salariés...): CAP SAAA intervient dans les domaines de l'éducation par le sport, de la prévention des comportements à risque et de la sensibilisation sur la citoyenneté, l'engagement et la solidarité.

Dans le cadre de ce volet social, CAP SAAA met en œuvre depuis trois ans le programme **EDUCAP CITY** : un programme d'éducation populaire à la citoyenneté auprès des jeunes scolarisés du CM à la 3e, à travers deux dispositifs complémentaires :

- **CAP CLASSE** : le sport au service de l'éducation, par une intervention, une demi-journée, auprès des écoliers et collégiens du CM à la 3^e, visant à prévenir les comportements à risque et à sensibiliser au handicap ou toute autre forme de discrimination ;
- **CAP RALLYE** : un rallye civique et citoyen dans la ville, qui est un parcours d'orientation citoyen destiné aux scolaires du CM à la 3^e. Ils progressent dans la ville à l'aide d'une carte, d'un carnet de route et d'un questionnaire portant sur les Institutions, l'histoire de la ville, le sport et la culture. Les équipes finalistes pourront participer à l'étape CAPITALE, qui se déroule à Paris sous les mêmes modalités.

La Ville de Mérignac est intéressée par le dispositif **CAP RALLYE** qui s'inscrit pleinement dans le PEDT 2021/2024. Celui-ci souhaite favoriser une offre culturelle et sportive de qualité pour les enfants et les jeunes du territoire, tout en favorisant leur autonomie et leur implication citoyenne.

Ce projet permettra aux jeunes de découvrir leur ville à travers ses sites, ses monuments, son histoire et ses institutions, afin de mettre en images ce qui a été appris à l'école, tout en stimulant leur intelligence collective et en favorisant le travail d'équipe. Les finalistes pourront également découvrir Paris dans le cadre de l'étape CAPITALE.

La ville de Mérignac dans le cadre de la convention d'organisation, s'engage à soutenir l'association DROP DE BETON, porteur de projet, à accompagner ces événements, en y associant les services municipaux du sport et de la culture et en favorisant les inscriptions des scolaires de la commune. La commune s'engage également à permettre l'installation et le démontage du village, qui devra être positionné sur une place stratégique de la Ville. Elle devra aussi favoriser la promotion de l'évènement par le service communication et prendre en charge (totalement ou partiellement) le transport de ses équipes sélectionnées pour l'étape CAPITALE.

L'action CAP RALLYE se déroulera le 28 avril 2022 dans le cadre de Quartier Libre, temps fort de la Ville de Mérignac en faveur de la jeunesse.

Le coût du projet s'élève à 3000 euros pour le dispositif **CAP RALLYE**, il est établi comme suit :

Financier	Montant
Ville de Mérignac pour l'association CAP SAAA	2000€
Ville de Mérignac pour l'association DROP DE BETON	1000€

Les crédits sont prévus au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 17 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention d'organisation du programme Educap City avec l'association Drop de Béton et l'association Cap Saaa telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes se référant à ce projet ;

ARTICLE 3 : d'autoriser le versement d'une subvention de 2000 € à l'association CAP SAAA et 1000 € à l'association DROP DE BETON.

ADOpte A l'UNANIMITE.

M. CHARRIER n'a pas pris part au vote

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 28 mars 2022



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 29 mars 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.